Nations Unies E/ICEF/2002/P/L.26

Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 2002
Français
Original: anglais/français

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2002
16-20 septembre 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement du programme de pays de courte durée**

République démocratique du Congo

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources, du programme de la République Démocratique du Congo d'une durée de trois ans visant à appuyer des activités où le programme de pays est en cours d'élaboration. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 48 659 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 40 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2003-2005.

* E/ICEF/2002/11.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont finals et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes de 2002 à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et par d´ autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).

02-45699 (F) 050802 050802

Données de base

(2000, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	28,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	205
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	129
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère) (2001)	31
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1998)	1 300
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (2001)	80/52
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (2001)	55/48
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5e niveau (%) (2001)	54
Utilisation des sources d'eau potable améliorées (%) (2001)	46
Vaccinations systématiques financées par le Gouvernement (PEV) (%) (2001)	0
Prévalence du VIH chez les adultes (%) (1999)	5,1
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	[a]
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre (2001) :	
La tuberculose (%)	56
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	31
La rougeole (%)	48
La poliomyélite (%)	43
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	48

[a] Estimé de faible revenu (755 dollars ou moins).

La situation des enfants et des femmes

1. Le conflit armé auquel la République démocratique du Congo fait face ces dernières années, marqué par le déplacement de 2 millions de personnes et le décès de 2,5 millions de personnes, a des conséquences désastreuses sur la situation des enfants, des femmes et des familles. Cette crise se traduit par l'éclatement des familles, l'utilisation des enfants par les mouvements armés, l'augmentation rapide de ceux vivant dans la rue, la baisse de l'accès aux services sociaux de base, la baisse du revenu familial et l'augmentation de la mortalité infantile et maternelle. Les conséquences de ce conflit sont accentuées par des catastrophes naturelles telles que l'éruption du volcan Nyiragongo en janvier 2002 qui a détruit 30 % de la ville de Goma et entraîné le déplacement de 400 000 personnes.

2. Le paludisme, la rougeole, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës (IRA) et la malnutrition aiguë sont les principales causes de mortalité des enfants. La situation des femmes est alarmante avec un taux de mortalité maternelle estimé a 1 289 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux moyen de séroprévalence du VIH est de 8,1 % chez les femmes enceintes et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida estime à 680 000 le nombre d'enfants orphelins du SIDA. La faible qualité des prestations de santé et l'offre payante des services excluent 70 % des familles de l'accès aux soins de santé.

und_gen_n0245699_docu_n

3. Moins de 3 % des enfants âgés de 3 à 5 ans sont inscrits dans des structures d'éveil formelles et plus de 4,6 millions d'enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école, dont 2,5 millions de filles. Le taux de redoublement est supérieur à 22 % et à peine 25 % des enfants arrivent en cinquième année du cycle primaire sans redoublement. La baisse des performances du secteur de l'éducation résulte de la sous-qualification des enseignants et de l'incapacité des parents à prendre en charge les coûts annuels de la scolarisation.

4. La protection de l'enfant et de la femme demeure un défi. Seuls 34 % des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil. Les enfants orphelins représentent 8,8 % dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans et constituent des cibles privilégiées pour les groupes armés. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers d'enfants sont encore enrôlés dans les mouvements armés. Les femmes sont victimes de violences sexuelles et du non-respect des règles de succession. Dans le domaine de la participation, les tendances à exclure les enfants et les femmes de tout processus décisionnel persistent malgré la création des conseils nationaux de l'enfant et de la femme et du parlement des enfants.

5. Toutefois, le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties belligérantes sous le contrôle de la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC), la tenue du dialogue intercongolais pour la recherche de la paix, la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods sont autant d'éléments porteurs pour la réalisation des droits des enfants et des femmes.

Coopération au programme, 2000-2002

6. Mis en oeuvre dans cinq provinces contrôlées par le Gouvernement et trois provinces contrôlées par la rébellion, le programme de coopération a été révisé lors des revues annuelles afin de répondre à l'évolution de la crise humanitaire et aux besoins nouveaux des populations. Il intègre la réponse à l'urgence humanitaire financée dans le cadre de la Procédure d'appel global. À ce titre, un appui médical d'urgence a été fourni à 4 millions de personnes, 400 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et 100 000 ont bénéficié d'un appui nutritionnel, 120 000 familles déplacées sur 350 000 ont reçu des kits de première nécessité et 100 000 enfants déplacés ont pu retourner à l'école. Près de 45 000 familles affectées par l'éruption du volcan Nyiragongo ont reçu des kits de première nécessité, 12 000 enfants ont pu réintégrer l'école et 320 000 enfants âgés de 9 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole.

7. Le programme soins de santé primaires a revitalisé des centres de santé par la fourniture du paquet minimum d'activités comprenant les soins curatifs, préventifs et promotionnels améliorant ainsi les services offerts à 1 million d'enfants et de femmes. L'initiative d'éradication de la poliomyélite a permis de vacciner 12 millions d'enfants et aucun cas de polio n'a été déclaré en 2001. La revitalisation du programme élargi de vaccination (PEV) a permis d'augmenter la couverture vaccinale des enfants de 35 % à 50 % en moyenne dans quatre provinces. Une campagne de vaccination contre la rougeole a été organisée en faveur de 2,5 millions d'enfants de moins de 5 ans. Le projet de lutte contre le paludisme a introduit l'usage de la moustiquaire imprégnée d'insecticide dans six zones de santé. La distribution de la vitamine A a été intégrée dans les activités routinières et les journées nationales de vaccination (JNV) et le contrôle du sel alimentaire iodé a été

renforcé. Le programme a joué un rôle déterminant dans la formulation du plan national de prévention de la transmission mère-enfant du VIH.

8. Le programme éducation visait à donner une éducation de qualité aux enfants d'âge scolaire. Les objectifs de réduction des taux d'abandon et d'augmentation du taux d'inscription ont été atteints dans les 500 écoles ciblées totalisant 420 000 élèves. L'inscription a augmenté de 5 % à 20 %, avec une hausse sensible du nombre de filles. Le taux d'abandon est descendu à moins de 10 %. Plus de 416 000 élèves dont 175 000 filles ont reçu des fournitures, manuels et mobiliers scolaires. Un curriculum a été développé et 8 800 enseignants formés en pédagogie. Grâce à des formations sur les compétences à la vie active, 1 900 enseignants et éducateurs ont préparé 87 000 enfants et adolescents, dont 33 000 filles, à mieux réussir leur scolarité et leur vie d'adolescents.

9. Le programme protection de l'enfant a contribué à l'application des droits des enfants. Le projet de réforme de la justice juvénile a été harmonisé avec les conventions internationales mais n'est pas entré en vigueur. Afin d'assister les enfants et les femmes, 14 centres juridiques communautaires ont été créés et 20 000 enfants vulnérables dont 30 % de filles ont eu un accès régulier et gratuit à la santé et à l'éducation. Plus de 200 opérateurs sociaux ont été formés pour l'encadrement psychosocial des enfants à risque. L'enquête sur les enfants soldats et la campagne de sensibilisation ont permis d'engager le processus de démobilisation de 250 enfants dans l'ouest du pays et de 269 dans l'est du pays.

10. Le programme plaidoyer et planification sociale a participé à la promotion des droits et au renforcement des capacités du Gouvernement en planification. La promotion de l'enregistrement des enfants à l'état civil s'est traduite par une augmentation de 15 % des enfants inscrits dans les cinq principales villes du pays tandis que la création du conseil national des enfants a facilité la vulgarisation des droits des enfants. L'enquête nationale à indicateurs multiples (*multiple indicator cluster survey*, dit « MICS ») a permis d'actualiser les données sur les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de créer des capacités nationales. Le programme a formé 250 partenaires du Gouvernement et des organisations non Gouvernementales (ONG) en planification des projets selon la méthode du cadre logique et l'approche fondée sur les droits ainsi que sur les procédures de gestion de l'UNICEF.

Enseignements tirés de la coopération précédente

11. Le programme de pays s'est développé dans un contexte d'urgence, appelant une réponse adaptée aux besoins des enfants et des femmes. Malgré certaines contraintes liées à la situation de crise, des résultats importants ont été obtenus, notamment l'organisation des JNV et l'enquête MICS, aussi bien dans les zones contrôlées par le Gouvernement que dans celles contrôlées par l'opposition armée. Ces résultats ont été obtenus par le plaidoyer constant de l'UNICEF au plus haut niveau, la présence d'équipes UNICEF dans les huit provinces pour appuyer l'exécution du programme et le partenariat étroit développé avec les donateurs et les ONG. Néanmoins, la centralisation excessive des activités de planification et de mise en oeuvre du programme ont limité sa réponse aux nouveaux besoins des populations. À travers le renforcement de sa présence sur le terrain par la constitution de deux équipes respectivement à l'est et à l'ouest du pays, le prochain

und_gen_n0245699_docu_n

programme permettra une réponse rapide, flexible et adaptée aux besoins des familles et des communautés.

12. Le bureau a intégré les activités d'urgence et d'assistance humanitaire dans le programme régulier, mais un manque de complémentarité a été relevé dans le domaine de la santé et de la nutrition. Le renforcement de la capacité du Gouvernement et du bureau en planification de l'urgence renforcera la synergie des activités d'urgence avec le programme régulier. Le manque de convergence des composantes sectorielles a limité l'impact du programme. La définition d'une zone de convergence à l'intérieur de chacune des huit provinces sera un axe stratégique du prochain programme. La fréquence des épidémies de choléra dans certaines régions du pays, à cause de mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement, n'a jamais pu être enrayée. Le prochain programme interviendra dans ce secteur.

13. Le programme a promu l'égalité entre les sexes, la lutte contre le VIH et le développement intégré du jeune enfant selon des stratégies verticales. Le nouveau programme va les promouvoir selon une approche intersectorielle en identifiant l'appui attendu de chacune des composantes du programme. L'enquête MICS et l'enquête sur les enfants soldats ont permis d'actualiser les connaissances sur la situation des enfants et de développer un plaidoyer efficace auprès des décideurs. L'évaluation du projet revitalisation des services de santé a confirmé l'augmentation significative de l'utilisation des soins préventifs et démontré que près de la moitié des centres de santé sont en mesure de prendre en charge leurs coûts de fonctionnement. L'étude sur la scolarisation des filles a mis en évidence le poids de la tradition et de la pauvreté des familles comme causes majeures de la faible scolarisation des filles. Le prochain programme se référera aux enseignements de ces enquêtes, études et évaluations.

14. L'absence d'un plan intégré de communication en appui aux programmes a limité l'efficacité des interventions sectorielles. La conception et la mise en oeuvre de cet outil seront privilégiées dans le nouveau programme.

Coopération recommandée au programme, 2003-2005

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	*2004*	*2005*	**Total**
Ressources ordinaires				
Survie de l'enfant et de la femme	5 450	5 450	5 450	**16 350**
Développement et éducation de l'enfant	3 300	3 300	3 300	**9 900**
Protection des groupes vulnérables	1 200	1 200	1 200	**3 600**
Participation et communication	700	700	700	**2 100**
Planification et développement des politiques sociales	1 400	1 400	1 400	**4 200**
Coûts transversaux	4 143	4 183	4 183	**12 509**
Total partiel	**16 193**	**16 233**	**16 233**	**48 659**

	2003	*2004*	*2005*	**Total**
Autres ressources				
Survie de l'enfant et de la femme	7 250	7 250	7 250	**21 750**
Développement et éducation de l'enfant	2 300	2 300	2 300	**6 900**
Protection des groupes vulnérables	1 900	1 900	1 900	**5 700**
Participation et communication	900	900	900	**2 700**
Planification et développement des politiques sociales	600	600	600	**1 800**
Coûts transversaux	550	550	550	**1 650**
Total partiel	**13 500**	**13 500**	**13 500**	**40 500**
Total	**29 693**	**29 733**	**29 733**	**89 159**

Processus de préparation du programme de pays

15. La formulation du programme de coopération est le résultat d'une concertation avec le Gouvernement et ses partenaires. Cet exercice a permis un dialogue sur la problématique des enfants entre le Gouvernement, la société civile et l'UNICEF. Il s'est conclu par une réunion de validation du programme avec la participation des agences des Nations Unies et des donateurs et a abouti à la définition de la stratégie du programme de coopération, en cohérence avec les conclusions du Bilan commun de pays élaboré en 2001. La dynamique ainsi créée trouvera son prolongement dans la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), planifiée en 2002.

Buts et objectifs du programme de pays

16. Le programme, dans un contexte de crise humanitaire récurrente, va oeuvrer pour le retour à la paix et le respect des droits fondamentaux des enfants et des femmes en vue de participer à la réalisation des objectifs nationaux liés à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants. Il contribuera à : a) réduire de 10 % les taux de mortalité infantile et de mortalité infanto-juvénile et de 5 % le taux de mortalité maternelle; b) augmenter de 6 % le taux de scolarisation des enfants en réduisant la disparité entre filles et garçons; c) réintégrer dans les familles 40 % des enfants et des femmes nécessitant des mesures de protection spéciales, en particulier les enfants soldats, les enfants vivant dans la rue et les enfants travaillant dans les mines; d) promouvoir l'augmentation de la part des ressources nationales et de l'aide publique au développement en faveur des services sociaux essentiels; e) développer un système national de planification, suivi et évaluation des programmes en faveur des enfants; et f) réduire la vulnérabilité des enfants, des adolescents et des femmes au VIH.

Liens avec les priorités nationales et internationales

17. Le programme s'inscrit dans les priorités nationales contenues dans le programme multisectoriel de réhabilitation et de reconstruction 2002-2005, dans ses composantes revitalisation des services de santé, éducation de base et protection de

l'enfant ainsi que le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, basé sur « Un monde digne des enfants ». Il reprend les orientations dégagées par le Bilan commun de pays 2001 et contribuera aux objectifs de développement du Millénaire à travers le PNUAD et le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), en cours de formulation.

Stratégie du programme

18. La stratégie du programme de pays est fondée sur les droits de l'enfant à la vie, au développement, à la protection et à la participation. Elle valorisera le rôle leader de l'UNICEF dans les domaines de l'immunisation du jeune enfant, de la scolarisation des filles, du développement intégré du jeune enfant, de la protection des groupes vulnérables et de la prévention du VIH en ciblant la famille comme noyau de toute intervention. Elle intègre les stratégies régionales de l'UNICEF sur le VIH, le développement intégré du jeune enfant et l'égalité entre les sexes. Elle se concrétisera par : a) la réponse à l'urgence, intégrée dans les activités du programme régulier; b) le renforcement des capacités aux niveaux institutionnel, communautaire et familial; c) l'augmentation de l'offre de service et l'amélioration de sa qualité; d) le plaidoyer et la communication visant à la mobilisation sociale, l'utilisation des services sociaux de base et l'adoption de nouveaux comportements; e) la participation des familles et des communautés à toutes les étapes de développement du programme; f) l'intégration intra et intersectorielle pour assurer la synergie entre les programmes; et g) la flexibilité du programme pour l'adapter à l'évolution de la situation.

19. Certaines composantes du programme auront une couverture nationale, telles que l'immunisation, la promotion des droits et le développement des politiques sociales. Afin de garantir la synergie intra et intersectorielle, le programme de pays focalisera son action dans 55 des 307 zones de santé du pays, totalisant environ 8,5 millions de personnes, soit 16 % de la population. Ces zones de santé, sélectionnées selon la situation des enfants, les perspectives de partenariat et les acquis de la coopération passée, seront réparties dans les provinces du Bas-Congo, de Kinshasa, des deux Kasai, du Katanga, des deux Kivu et de la Province orientale et formeront la zone de convergence du programme de pays, couvertes par les bureaux de zone appuyés par le bureau principal de l'UNICEF. Ce principe permettra d'améliorer l'efficacité et l'adaptabilité du programme sur le terrain en confiant la responsabilité des fonctions planification, mise en oeuvre, suivi et évaluation aux équipes de ces deux bureaux de zone.

20. Le programme **survie de l'enfant et de la femme** s'appuie sur la décentralisation de la gestion du système de santé jusqu'au niveau des aires de santé, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance et la communication pour le changement de comportements. Le projet immunisation portera la couverture vaccinale contre les maladies cibles du PEV à 80 % et poursuivra l'organisation des JNV contre la poliomyélite et la rougeole. Par la formation de 12 000 agents de santé, le renforcement de la chaîne de froid de 3 500 centres de santé et la fourniture des vaccins, pris en charge progressivement par le Gouvernement, il contribuera à réduire l'incidence des maladies transmissibles chez 12 millions d'enfants de moins de 5 ans. Il sera exécuté en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le *United States Agency for International Development*, l'ONG, BASIC et Rotary International. Le projet

revitalisation du système de santé appuiera l'offre et la qualité des services dans 55 zones de santé, en ciblant la lutte contre les IRA, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la malnutrition et la promotion de comportements adéquats, à travers la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance, y compris ses composantes participation communautaire et éveil du jeune enfant. Environ 11 500 agents de santé seront formés et supervisés en partenariat avec l'OMS et des associations locales afin d'offrir des soins de santé de qualité à 2 millions d'enfants de moins de 5 ans.

21. Le projet nutrition réduira de 60 % à 15 % la carence en vitamine A chez les enfants de moins de 8 ans, de 57 % à 25 % la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et maintiendra à 95 % le taux des ménages consommant du sel alimentaire iodé. La promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois s'étendra à toutes les maternités et les communautés des 55 zones de santé comme introduction à la stratégie de développement intégré du jeune enfant. Dans les zones de santé ciblées, le projet santé génésique et prévention de la transmission mère-enfant du VIH visera le suivi correct des grossesses et l'amélioration des conditions d'accouchement, la prévention du VIH et la prise en charge des femmes enceintes séropositives dans 20 hôpitaux et maternités de référence. Il permettra de réduire de 5 % la mortalité maternelle auprès de 2,1 millions de femmes en âge de procréer et le risque de transmission mère-enfant du VIH. Le projet eau, hygiène et assainissement, en collaboration avec OXFAM et la Banque mondiale, développera un environnement salubre et des comportements appropriés dans les écoles et les centres d'éveil du jeune enfant par l'éducation sanitaire ainsi que la construction de points d'eau et de latrines.

22. Le programme **développement et éducation de l'enfant** repose sur le renforcement des capacités des éducateurs, l'habilitation des communautés et la participation des enfants. Le projet éveil et développement du jeune enfant, ciblera les groupements communautaires. Il aura quatre lignes d'action prioritaires : a) l'éducation parentale qui renforcera et complétera les pratiques traditionnelles favorisant la survie et le développement du jeune enfant; b) l'appui à une politique nationale holistique en faveur du jeune enfant; c) le renforcement institutionnel du système préscolaire formel; et d) l'appui à la création de centres d'éveil à base communautaire dans la zone de convergence. S'appuyant sur la valorisation des pratiques traditionnelles positives, ce projet formera 9 000 encadreurs et produira des supports éducatifs pour les activités d'éveil de 300 000 enfants âgés de moins de 5 ans. L'appui en équipement et en formation du système préscolaire public permettra de porter à 16 000 le nombre des enfants bénéficiaires. Le projet éducation des filles portera de 20 % à 50 % le taux d'admission des filles dans les 1 000 écoles ciblées avec un taux de rétention de 75 % en troisième année. Le projet soutiendra, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'introduction des modules sur la paix et la prévention du VIH dans les curricula et formera 17 000 enseignants. Il équipera 10 000 salles de classes en matériels didactiques et contribuera à améliorer les performances scolaires de 800 000 élèves, dotés de manuels et de fournitures. L'environnement sera amélioré par la construction de latrines dans 500 écoles réhabilitées en coopération avec OXFAM et la Banque mondiale. La scolarisation des filles sera promue par la formation de 1 000 comités de parents d'élèves et l'organisation de campagnes de masse organisées en partenariat avec l'ONG, Strategies Advanced for Girl's Education (SAGE). Sous la responsabilité du programme survie, 350 000 enfants

und_gen_n0245699_docu_n

scolarisés, âgés de 6 à 8 ans, bénéficieront des activités de santé et de nutrition. L'éducation de 100 000 enfants déplacés sera soutenue en coopération avec le Programme alimentaire mondial et le Conseil norvégien pour les réfugiés.

23. Le programme **protection des groupes vulnérables** contribue à l'application du droit en faveur des enfants, des femmes et des familles vulnérables. Le projet protection légale et sociale rendra l'appareil judiciaire plus performant par la révision de la législation en harmonie avec le droit international, la formation du personnel des tribunaux de paix des huit provinces ainsi que par la création de centres juridiques communautaires visant à améliorer l'accessibilité aux groupes cibles. Pour une meilleure application des principes de protection, des activités d'éducation au droit seront menées auprès des communautés et des familles. Dans son volet social, le projet contribuera à la rédaction, l'adoption et l'application des politiques sociales en faveur des enfants et des femmes exclus afin de leur faciliter l'accès à l'éducation et à la santé. Des stratégies en milieu ouvert seront appliquées pour la réinsertion de 20 000 enfants des rues ou des mines. La formation de 500 travailleurs sociaux pour une meilleure prise en charge des enfants et des femmes infectés et affectés par le VIH/sida, y compris les activités d'accompagnement psychosocial, sera réalisée. Un plan d'assistance sera conçu et mis en place pour les enfants orphelins. Ces activités seront conduites en partenariat avec OXFAM, Save the Children et les associations locales. Le projet enfants, femmes et familles affectés par le conflit armé poursuivra le plaidoyer en faveur de l'arrêt de l'enrôlement des enfants soldats et orientera le processus de démobilisation et de réintégration d'environ 10 000 enfants soldats dans leurs familles. La formation d'associations et d'ONG dans la prise en charge des enfants et des femmes affectés par le conflit sera assurée et consolidée par la meilleure connaissance des groupes à risques, en collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation international du Travail et la MONUC.

24. Le programme **participation et communication** développera une politique cohérente de communication permettant de mieux faire connaître à la communauté internationale la situation des enfants congolais. Adaptée à l'évolution de la situation, elle visera la promotion de comportements plus appropriés au respect des droits des enfants. Le projet plaidoyer pour l'application des droits va promouvoir un environnement sociocritique et juridique favorable à la réalisation des droits. Par le plaidoyer auprès des décideurs, des leaders et de la société civile, le renforcement de leurs capacités, la réalisation de supports éducatifs, la formation et l'équipement de 50 organes de presse, le projet compte augmenter la part des ressources nationales affectées aux secteurs sociaux et obtenir une meilleure prise en compte des droits des enfants et des femmes. Le projet communication en appui aux programmes visera à créer des alliances avec le Gouvernement et la société civile pour leur adhésion en faveur des priorités du programme et à promouvoir l'adoption par les communautés et les familles de comportements et attitudes favorables à la survie et au développement de l'enfant. À cet effet, il aidera à la réalisation d'études sur les comportements, à la formation de 1 500 structures communautaires et à la redynamisation des réseaux traditionnels et modernes de communication. Le projet VIH/sida et jeunes se fixe de définir une stratégie nationale reposant sur les communautés de base pour la prévention du VIH. Dans la zone de convergence, le projet contribuera à réduire de 25 % le taux d'infection du VIH chez les jeunes et à s'assurer que 90 % des jeunes connaissent les moyens de se prémunir de l'infection au VIH et ont accès à des services « amis des jeunes ». Pour atteindre ces objectifs,

une analyse de la situation des jeunes suivie d'un plan d'action sera effectuée avec la participation des jeunes et des partenaires. Un plan de communication sera développé. Les services de santé « amis des jeunes » et les écoles à travers des programmes d'acquisition de connaissances et de compétences à la vie renforceront le programme de communication. Une stratégie d'éducation par les pairs sera mise en place pour atteindre les jeunes non scolarisés.

25. Le programme **planification et développement des politiques sociales** contribue à la prise en compte des droits des enfants et des femmes dans les politiques et plans nationaux de développement. Le projet politiques sociales et suivi des droits créera une expertise au sein du Ministère du plan pour aider à la révision des politiques de santé, d'éducation et de protection. Il appuiera au niveau central et dans les provinces la gestion de la banque de données sur les enfants et les femmes ainsi que le suivi du plan d'action national pour l'enfant. Le projet planification, suivi et évaluation développera la culture de l'évaluation chez les partenaires et renforcera leurs capacités en gestion et évaluation des projets par la formation de 300 techniciens, l'équipement des services statistiques de la santé et de l'éducation ainsi que la systématisation des exercices de restitution des évaluations auprès des bénéficiaires. Il mènera les études nécessaires à la meilleure connaissance de la situation des enfants et des femmes en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale et participera à la formulation du PNUAD et du DSRP. Il coordonnera l'exécution du plan intégré de suivi et d'évaluation du programme de pays, en particulier pour mesurer son impact sur la situation des enfants et des femmes dans la zone de convergence et soutiendra la mise en place d'un réseau national des évaluateurs, ouvert à la société civile. Le projet assistance humanitaire, à travers l'utilisation des fonds générés par la Procédure d'appel global, investira dans la planification, l'exécution et la coordination des opérations d'urgence entre le Gouvernement et les partenaires, développera des capacités d'interventions rapides et s'assurera de l'intégration et la complémentarité des activités d'urgence avec les activités du programme régulier. Il sera développé en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Union européenne.

26. Les **coûts transversaux** visent à assurer la disponibilité des ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la mise en oeuvre du programme de pays. Elles seront réparties entre le bureau central et les deux bureaux de zone afin d'appuyer l'exécution décentralisée du programme de pays.

Suivi et évaluation

27. Des études de couverture et d'impact, y compris l'enquête MICS en 2005, des enquêtes spécifiques et des évaluations *ex-ante*, réalisées avec la participation des partenaires institutionnels et la société civile, les institutions de recherche et les universités, permettront de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs du plan d'action national pour l'enfant et mesurer l'impact du programme dans la zone de convergence. Dans les zones d'intervention du programme, les indicateurs de résultats seront suivis, notamment les taux de couverture vaccinale, d'utilisation des moustiquaires imprégnées, des enfants naissant avec le VIH, de scolarisation des filles et de réinsertion des enfants soldats et de la rue. L'examen du programme organisé à la fin de chaque année permettra d'ajuster ses stratégies et activités à l'évolution de la situation des enfants et des femmes.

und_gen_n0245699_docu_n

Collaboration avec les autres partenaires

28. Le PNUAD, la Procédure d'appel global et le programme multisectoriel de réhabilitation et de reconstruction faciliteront la complémentarité du programme avec l'intervention des agences des Nations Unies et des autres partenaires au développement. La participation aux groupes thématiques sur la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, les droits de l'homme et le VIH/sida permettra l'harmonisation des stratégies opérationnelles. Le bureau renforcera sa collaboration avec les donateurs, y compris l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, l'Union européenne et les comités nationaux de l'UNICEF. Le partenariat sera élargi aux ONG et à la société civile.

Gestion du programme

29. Le Gouvernement et l'UNICEF ont convenu de la nécessité de mettre en place un cadre général de gestion du programme effectivement décentralisé et flexible pour mieux répondre aux besoins identifiés durant les trois prochaines années. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale préside les travaux du Comité interministériel de coordination et de suivi. Composé des représentants des ministères et des administrateurs de l'UNICEF, le Comité se réunira chaque trimestre et lors des revues pour suivre et améliorer l'impact du programme. Il assistera les équipes provinciales, responsables de la planification et de l'exécution du programme dans la gestion des plans d'action en y associant les partenaires. Le budget, financé pour 60 % sur les ressources ordinaires, sécurisera le financement des priorités du plan stratégique à moyen terme. Le bureau et le Gouvernement développeront une stratégie commune pour mobiliser le budget approuvé au titre des autres ressources.

und_gen_n0245699_docu_n

Tableau
Relations entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : République démocratique du Congo
Programme : 2003-2005

Secteurs du programme/domaine d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*DI/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*Local*	**Total**
Ressources																
Survie de l'enfant et de la femme	16 350 000		**16 350 000**	0	0	1	3	1	0	5	2	3	**10**	2 733 444	426 324	**3 159 768**
Développement et éducation de l'enfant	9 900 000		**9 900 000**	0	0	0	1	1	0	2	1	1	**4**	1 011 990	167 116	**1 179 106**
Protection des groupes vulnérables	3 600 000		**3 600 000**	0	0	0	1	1	0	2	1	2	**5**	1 011 990	217 833	**1 229 823**
Protection participation et communication	2 100 000		**2 100 000**	0	0	0	1	0	0	1	2	1	**4**	536 509	280 244	**816 753**
Planification et développement des politiques sociales	4 200 000		**4 200 000**	0	0	0	1	1	0	2	1	2	**5**	1 123 917	223 227	**1 347 144**
Coûts transversaux	12 509 000		**12 509 000**	0	0	0	4	5	2	11	11	41	**63**	5 285 605	3 278 983	**8 564 588**
Total RO	**48 659 000**		**48 659 000**	**0**	**0**	**1**	**11**	**9**	**2**	**23**	**18**	**50**	**91**	**11 703 455**	**4 593 727**	**16 297 182**
Autres ressources																
Survie de l'enfant et de la femme		21 750 000	**21 750 000**	0	0	0	0	2	0	2	1	1	**4**	950 962	167 116	**1 118 078**
Développement et éducation de l'enfant		6 900 000	**6 900 000**	0	0	0	0	1	0	1	1	1	**3**	475 481	213 676	**689 157**
Protection des groupes vulnérables		5 700 000	**5 700 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	116 399	**116 399**
Protection participation et communication		2 700 000	**2 700 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	47 446	**47 446**
Planification et développement des politiques sociales		1 800 000	**1 800 000**	0	0	0	1	0	0	1	1	2	**4**	536 509	223 227	**759 736**

Secteurs du programme/domaine d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*DI/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*Local*	**Total**
Coûts transversaux		1 650 000	**1 650 000**	0	0	0	0	1	0	1	2	17	**20**	475 481	853 547	**1 329 028**
Total AR		**40 500 000**	**40 500 000**	**0**	**0**	**0**	**1**	**4**	**0**	**5**	**6**	**22**	**33**	**2 438 433**	**1 621 411**	**4 059 844**
Total RO + AR	**48 659 000**	**40 500 000**	**89 159 000**	**0**	**0**	**1**	**12**	**13**	**2**	**28**	**24**	**72**	**124**	**14 141 888**	**6 215 138**	**20 357 026**
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		1 027 966													
	Effectifs			0	1	2	1	1	0	5	2	9	**16**	3 069 221	665 402	3 734 623
Total général (RG + AR budget d'appui)				**0**	**1**	**3**	**13**	**14**	**2**	**33**	**26**	**81**	**140**	**17 211 109**	**6 880 540**	**24 091 649**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation en cours									22	21	69	112			
	À la fin du cycle									33	26	81	140	17 211 109	6 880 540	24 091 649

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; IP = administrateurs recrutés sur le plan international; NP = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

[a] Tous les postes, sans distinction de source de financement, sont au service de l'ensemble du programme.

[b] Ne couvrent pas le personnel temporaire ni les heures supplémentaires

und gen n0245699 docu n